

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Compte-rendu du Conseil syndical
03 février 2026 à 18h00 – Salle du conseil de Vaas

Ordre du jour :

1 Délibérations

- Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Désignation d'un secrétaire de séance. Mme Carine MÉNAGE est désignée secrétaire de séance.



PETR PAYS VALLEE DU LOIR

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2026**

Débat d'orientations budgétaires 2026 du
Comité syndical du 03 février 2026

Table des matières

| | |
|---|----|
| Avant-propos..... | 1 |
| La Loi de Finances 2026 | 2 |
| La situation du Groupe d'Action Local (GAL) Pays Vallée du Loir | 3 |
| Données démographiques et participations..... | 5 |
| Situation budgétaire et financière au 31.12.2025 | 7 |
| Hypothèses 2026..... | 10 |
| Pour la section de fonctionnement en recettes : | 10 |
| Pour la section de fonctionnement en dépenses : | 12 |
| Projets en cours et / ou proposés pour l'année 2026 | 15 |
| Les enjeux du débat | 18 |

Madame la présidente expose au conseil :

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus (art. D.5211-18-1 du CGCT), un rapport d'orientations budgétaires soit présenté au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Cet exercice doit également être effectué par le PETR, syndicat regroupant les 3 intercommunalités que sont Loir Lucé Bercé, Sud Sarthe et Pays Fléchois, et de fait comprenant les populations affiliées.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

En vertu de l'article D.2312-3 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- . Les orientations budgétaires et la présentation des engagements pluriannuels,
- . Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- . Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel ainsi qu'à leur évolution et au temps de travail.

Avant-propos

Le contexte national pour l'année 2026 s'inscrit dans la continuité des efforts de redressement des finances publiques initiés en 2025, avec un impact persistant sur les collectivités territoriales, dont le PETR.

La loi de finances 2025 a permis de ramener le déficit public à environ 5,4% du PIB, mais les projections pour 2026 prévoient une contribution accrue des collectivités locales à hauteur de 4,6 milliards d'euros d'économies, légèrement inférieure aux 5,3 milliards demandés en 2025, via des mesures comme un fonds de réserve sur les recettes fiscales des grandes collectivités (supérieures à 40 millions d'euros, plafonné à 2%) et des baisses de dotations.

Impact sur les collectivités

Ces mécanismes maintiennent une pression budgétaire, avec une quasi-stabilité des dépenses des collectivités (+0,6 milliard d'euros prévu pour 2026 par rapport à 2025), impliquant une maîtrise stricte des investissements et une amélioration du solde net à -4,9 milliards d'euros.

Malgré un endettement local modéré (environ 8% du total public en 2023, dédié à 58% de l'investissement public), les PETR comme le nôtre doivent prioriser les projets stratégiques, mobiliser des financements européens, renforcer les mutualisations et l'ingénierie d'accompagnement.

Contexte macroéconomique 2026

La croissance du PIB français reste modeste autour de 1%, freinée par l'incertitude politique et des conditions de crédit restrictives, tandis que l'inflation se stabilise sous 2% grâce à une énergie mieux maîtrisée.

Le chômage progresse légèrement vers 7,8%, et le déficit public global pourrait stagner autour de 5-6% si les efforts ne s'intensifient pas, dans un climat d'instabilité persistante. Les PETR devront ainsi conjuguer adaptabilité, innovation et contribution nationale pour soutenir le développement territorial face à ces contraintes.

Pour notre PETR, il est donc important de :

1. Prioriser les projets les plus stratégiques pour le développement du territoire.
2. Rechercher de nouvelles sources de financement, notamment en renforçant la capacité à mobiliser des financements européens si possible.
3. Renforcer les partenariats et la mutualisation des moyens entre les collectivités membres et d'autres partenaires selon les projets portés.
4. Accentuer le rôle d'accompagnement et d'ingénierie auprès des collectivités membres pour faire face aux contraintes budgétaires.

La Loi de Finances 2026

Contexte macroéconomique

La croissance du PIB français pour 2026 est prévue autour de 1%, dans un contexte de modération persistante freinée par l'incertitude politique et des conditions de crédit restrictives, tandis que l'inflation se stabilise sous 2% grâce à une maîtrise des prix de l'énergie. L'objectif de réduction du déficit public vise 4,7% du PIB en 2026, contre 5,4% en 2025, via un effort budgétaire global maintenu sans plan massif additionnel au-delà des mesures de la loi de finances.

Effort budgétaire et réduction des dépenses

La loi de finances 2026 reconduit des économies ciblées, avec une répartition équilibrée entre coupes de dépenses (environ 60% de l'effort total) et hausses de recettes fiscales (taxe sur holdings, surtaxe sociétale), sans annonce d'un nouveau plan chiffré à 60 milliards d'euros pour 2026. Les finances publiques privilégient la continuité des réformes pluriannuelles pour une trajectoire soutenable.

Impact sur les collectivités territoriales

Les collectivités contribuent via une stabilité quasi-nulle des dépenses en volume (+0,6 Md€ prévu), un fonds de réserve sur recettes fiscales >40 M€ (plafonné à 2%) et des

ajustements comme la réforme DILICO à 890 Md€ (exonération totale des communes, réduction pour intercos (250 M€) et départements (140 M€), retour aux modalités 2025 (3 ans, 90%)), renforçant la résilience par une auto-assurance pluriannuelle. Ces mesures préservent partiellement les investissements locaux malgré une pression modérée.

Transition écologique

Le PLF 2026 intègre des incitations à la sobriété énergétique et à la réduction du recours aux énergies fossiles, avec des crédits ciblés pour la décarbonation des territoires et sans fusion des dotations DETR/DSIL. Ces mesures soutiennent les investissements verts pour les collectivités, en alignement avec les objectifs nationaux de transition.

Points d'attention pour le PETR

- Anticiper la stagnation des dotations étatiques et la continuité du fonds de réserve impactant les PETR.
- Identifier les opportunités européennes et fiscales liées à la transition écologique.
- Développer des stratégies de mutualisation, d'optimisation budgétaire et de scénarios résilients face aux contraintes nationales persistantes.

La situation du Groupe d'Action Local (GAL) Pays Vallée du Loir

Evolutions des dispositifs d'accompagnement de nos politiques publiques

La programmation Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) Pour rappel, Leader est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux.

Ce programme pluriannuel est financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

En novembre 2024, le Groupe d'action locale (GAL) du PETR Pays Vallée du Loir a conventionné pour une nouvelle programmation Leader 2023-2027.

Pour cette programmation, le PETR, le GAL et tous les partenaires ont travaillé autour de 3 grands axes stratégiques :

Thématique : Cultiver les atouts de la Vallée du Loir pour y améliorer la qualité de vie et renforcer son identité.

Axe 1- Mettre en valeur et rendre la culture accessible à tous

Axe 2 - Accompagner un développement du territoire, dans un principe de durabilité

Axe 3 - Renforcer la cohérence territoriale et le lien entre les habitants

Ces 3 axes sont déclinés en 9 fiches actions. Au sein de l'une d'entre elles, une coopération européenne est à décliner d'ici à 2027.

La somme attribuée au territoire pour les 4 ans d'exercice Leader 2023-2027 est de 1 275 827€ incluant l'enveloppe de performance (10%) pour 42 dossiers (Enveloppe / moyenne de 30 000 €).

A déduire si objectifs 1 et 2 non atteints

1/ Sélection d'un projet de coopération

2/ Taux d'autorisation de paiement à 35 % au 31 décembre 2026 : soit 446 539,45€, avec une moyenne de 15 dossiers instruits (30 000 € de moyenne de Leader) au stade "Demande de Paiement validée » ; les dossiers animation Leader étant inclus (potentiel de 13%)

| N° Fiche-action | Intitulé Fiche Action | Thème générique Fiche Action | Répartition de l'enveloppe LEADER 2023-2027 par Fiche Action |
|-----------------|--|-------------------------------------|--|
| 1 | Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire | Tourisme et patrimoine | 101 789,26 € |
| 2 | Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants | Culture | 101 789,26 € |
| 3 | Développer les échelles de proximité | Echelles de proximité | 175 303,72 € |
| 4 | Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique | Transition écologique et économique | 175 303,72 € |
| 5 | Développer des solutions de mobilité de proximité | Mobilité | 56 549,59 € |
| 6 | Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse | Santé, petite enfance et jeunesse | 175 303,72 € |
| 7 | Promouvoir le bien-vivre ensemble | Bien-vivre ensemble | 175 303,72 € |
| 8 | Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3) | 19.3 Coopération | 64 484,00 € |
| 9 | Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4) | 19.4 Animation | 250 000,00 € |
| Total | | | 1 275 827,00 € |

1- Profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter (en FEADER)

| | 2023-2025 | 2024-2026 | 2025-2027 | 2026-2028 | 2027-2029 |
|----------------------|-----------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|
| Tranches de paiement | 127 582,70 € | 255 165,40 € | 382 748,10 € | 255 165,40 € | 255 165,40 € |
| | 10% | 20% | 30% | 20% | 20% |

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|--------|--------|-----------------|-----------------|--------------|----------------|-------------------|
| Minimum des paiements cumulés attendus | 0,00 € | 0,00 € | 127 582,70 € | 446 539,45 € | 765 496,20 € | 1 020 661,60 € | 1 275 827,00 € |
| | 0% | 0% | 10% | 35% | 60% | 80% | 100% |

Les années indiquées sont les années civiles (1^{er} janvier au 31 décembre).

Les paiements pour cette convention prendront fin en 2029.

Données démographiques et participations

Données démographiques :

La Population municipale du territoire pour l'année 2026 est la suivante :

Source INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques - décembre 2022)

| Communauté de Communes | Population de réf.2026 (INSEE) |
|------------------------------|--------------------------------|
| Sud Sarthe | 22 523 |
| Loir Lucé Bercé | 23 136 |
| Pays Fléchois | 26 942 |
| Total population PETR | 72 601 |

Pour mémoire, le territoire comptait :

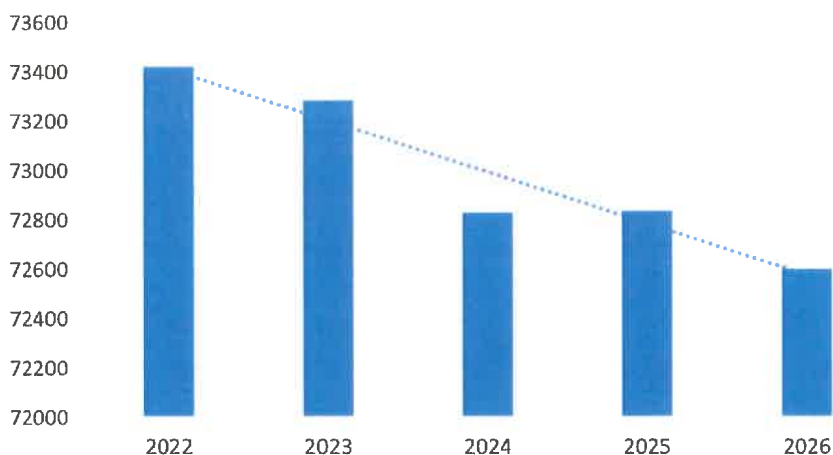
72 839 habitants au 01/01/2025

72 832 habitants au 01/01/2024

73 289 habitants au 01/01/2023

73 425 habitants au 01/01/2022

Evolution démographique

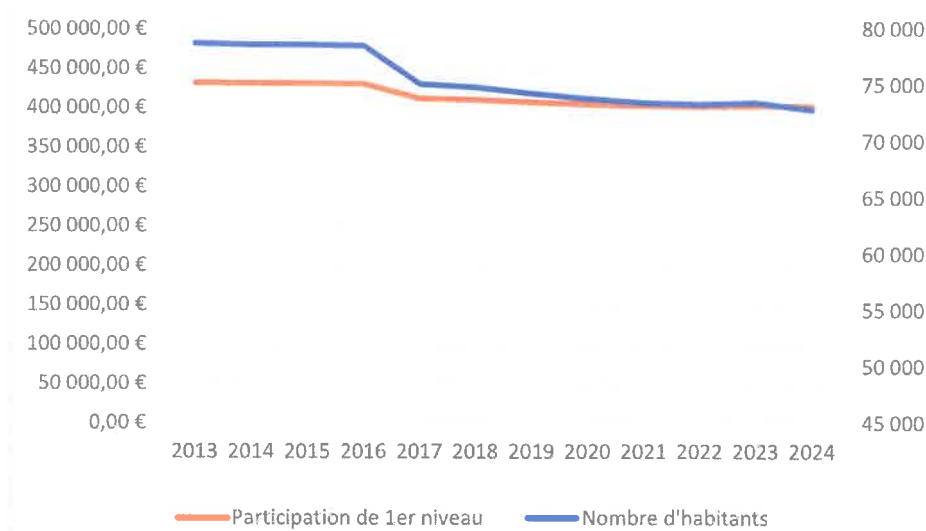


Participations des Communautés de communes au PETR :

Depuis 2014, la participation par habitant des Communautés de communes au budget du PETR a été maintenue à **5,48€**.

En 2024, il a été proposé d'augmenter la participation des communautés de communes en conservant le niveau de participation de l'année 2023 malgré une baisse de population pressentie. La même chose a été effectuée sur l'année **2025**, sur la base de la cotisation 2024.

| Participation 1er niveau | Nombre d'habitants | Année | Commentaire |
|--------------------------|--------------------|-------|--|
| 311 432,88 € | 77606 | 2013 | |
| 431 215,72 € | 78689 | 2014 | Prise de compétence SCoT |
| 430 470,44 € | 78553 | 2015 | |
| 430 596,48 € | 78576 | 2016 | |
| 430 037,52 € | 78474 | 2017 | |
| 411 493,20 € | 75090 | 2018 | Départ de Cérans-Foulletourte - Loi NOTRe |
| 409 854,68 € | 74791 | 2019 | |
| 406 818,76 € | 74237 | 2020 | |
| 404 429,48 € | 73801 | 2021 | |
| 402 369,00 € | 73425 | 2022 | Avance de 103 000€/CC soit +309 000€ |
| 401 623,72 € | 73289 | 2023 | |
| 402 429,28 € | 73436 | 2024 | |
| 402 429,28€ | 72839 | 2025 | Maintien cotisation année précédente malgré baisse de population |



Evolution de la participation de 1^{er} niveau, depuis 2013.

Situation budgétaire et financière au 31.12.2025

Précaution : le débat d'orientation budgétaire se déroulant dans un calendrier où l'exercice budgétaire 2025 n'est pas définitivement clos, puisque le compte financier unique (CFU) n'est pas encore transmis, il convient de considérer les chiffres de 2025 comme une prévision et non des chiffres définitifs. Les chiffres définitifs de clôture de l'exercice 2025 seront présentés lors de l'adoption du compte financier unique (CFU).

Les dépenses de fonctionnement en 2025 s'élèvent à **1 055 669,54 €** pour un prévisionnel de **1 345 379,05 €** pour **1 094 543,15 €** de recettes de fonctionnement pour un prévisionnel de **1 345 379,05 €**, soit un résultat cumulé en fonctionnement en 2025 de **38 873,61€**.

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à **47 097,96 €** pour un prévisionnel de **442 000,00 €** et **91 699,30 €** de recettes d'investissement pour un prévisionnel de **594 181,70 €** (479 147,13€ de report 2024 seront proposés), soit un excédent d'investissement en 2025 de **44 601,34€**.

| Dépenses | Fonctionnement | Recettes | Fonctionnement |
|-----------------------------|-------------------|----------------|----------------|
| BP 2024 | Réalisé | BP 2024 | Réalisé |
| 1 363 398,74 | 1 149 425,98 | 1 363 398,74 | 1 301 261,25 |
| Solde fonctionnement | 151 839,06 | | |
| Dépenses | Investissement | Recettes | Investissement |
| 45 500 | 2 376 | 552 050,13 | 481 250,13 |
| Solde investissement | 479 250,13 | | |

La situation positive de la section de fonctionnement continue de rester stable mais reste fragile.

Situation financière :

Le PETR n'a pas renouvelé, en 2025, de ligne de trésorerie après l'arrêt de la dernière le 27/07/2024.

N'ayant pas été utilisée pendant l'année 2023, il a été convenu de ne pas renouveler cette ligne au vu des finances saines du syndicat en 2024 ni 2025. En revanche, pour l'exercice 2026, il va être proposé d'ouvrir à nouveau une ligne de trésorerie afin de combler l'exercice budgétaire en anticipation de subventions à percevoir sur les années 2027 et 2028.

Autre information importante :

Concernant les subventions LEADER, le PETR avait prévu, pour l'année 2025, d'inscrire en recettes le reliquat Leader attendu de 143 898,30€. Au 31.12.2025, le Leader obtenu l'a été à hauteur de **142 918,85€, soit 99.3% de la somme attendue.**

Des dossiers ont été soumis en sélection au GAL du Pays Vallée du Loir, listées ci-après et accompagnées de leur montant.

| Dossiers sélectionnés Leader 23-27 | Montant (€) | Prévision BP 2026 |
|--|--------------------|--------------------------|
| Animation sentier au fil du Loir | 49 034,33 | 14 710,30 (acompte 30%) |
| Animation Projet Alimentaire Territorial (PAT) | 89 952,00 | 26 985,60 (acompte 30%) |
| Animation Leader et frais de fonctionnement pour les années 2023, 2024 et 2025 <i>-5 100€ seront déduits et proposés sur le projet « frais de déplacement élus et membres du GAL »-</i> | 77 814,52 | 77 814,52 |
| Coopération « Valorisation des contributions des agriculteurs en matière de séquestration, d'évitement ou de réduction du carbone » | 50 000,00 | 15 000,00 (acompte 30%) |
| Coopération « Traditions et innovations pour un patrimoine durable » | 14 484,00 | 0,00 (dépenses 2027) |
| TOTAL | 281 284,85 | 134 510,42 |

Il est proposé pour le BP 2026 au regard des dossiers déposés et le délai d'instruction, d'inscrire la somme des prévisions concernant ces dossiers, soit 134 510,42€.

Concernant les subventions, en plus du Leader (FEDER, FNCCR, DRAC, Région, etc.), le PETR devrait pouvoir inscrire un montant prévisionnel de recettes de **741 943,63€**, détaillées ci-après :

| Financier | Montant (€) |
|--|-------------------|
| Europe (Leader, FEDER) | 355 186,11 |
| Etat | 81 829,03 |
| CEE (Ecopousse, FNCCR) | 133 921,00 |
| DRAC | 22 000,00 |
| Région Pays de la Loire | 93 320,90 |
| Département de la Sarthe | 5 000,00 |
| EPCI | 24 915,59 |
| Communes | 11 771,00 |
| Fonds ancienne association CODEV | 6 000,00 |
| Recettes internes (Pays d'Art et d'Histoire) | 8 000,00 |
| TOTAL | 741 943,63 |

La situation RH du PETR

Les agents travaillent sur la base de 1 607 heures annuelles.

Il n'y a pas d'heure supplémentaire payée et pas d'avantage en nature.

Le montant prévisionnel RH en 2025 était de **457 120,00 €** pour un réalisé au 31.12.2025 de **450 421,87 €**.

La situation RH au 31 décembre 2025 était la suivante :

- Stagiaire

| Catégorie | Grade | Poste | Quotité de travail |
|-----------|---------------------------------------|--|--------------------|
| A | Attaché de conservation du patrimoine | Chargé de mission inventaire du patrimoine | Temps plein |

- Contractuels

| Catégorie | Contrat | Poste | Quotité de travail |
|-----------|---------|---|--------------------|
| A | CDD | Direction | Temps plein |
| B | CDD | Chargée administrative et des Ressources Humaines | Temps plein |
| A | CDI | Cheffe de projet architecture et patrimoine | Temps plein |
| A | CDD | Chargé de mission culture / communication | Temps plein |

| | | | |
|---|-----|---|-------------|
| B | CDD | Chargée de mission Service éducatif | Temps plein |
| A | CDD | Chargé de mission énergie-climat | Temps plein |
| A | CDD | Chargée de mission espaces boisés et DFCI | Temps plein |
| A | CDD | Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial (PAT) | Temps plein |
| B | CDD | Gestionnaire – animatrice du service Leader | Temps plein |

Pour l'année 2026, la situation RH va évoluer de la façon suivante :

- Un poste supplémentaire lié à l'obtention du financement de Volontaire Territorial en Administration (ANCT – Etat) et d'une enveloppe Leader concernant la mise en œuvre du « Sentier au fil du Loir », pour une durée de 18 mois à compter du 05 janvier 2026.

SUBVENTIONS SUR POSTES 2026 :

Région PDL – Chargée de mission inventaire : **23 333,33€**

DDT 72 (Etat) – DRAAF – poste DFCI et Chargée de mission PCAET : **49 214,23€**

LEADER – Animatrice / gestionnaire LEADER – Direction – Sentiers au Fil du Loir – Projet Alimentaire Territorial -

Total Leader : **114 168,58 €**

Le montant prévisionnel pour l'année 2024 du chapitre 012 pour les dépenses de personnel est estimé à **551 317,18€**.

Le montant prévisionnel pour l'année 2025 du chapitre 012 pour les recettes de personnel est estimé à **186 716,14 €**, soit un financement de près de **34% des postes**.

Hypothèses 2026

Pour la section de fonctionnement en recettes :

Chapitre 70 : produits de services estimation à **8 000€** (service éducatif, animations PAH et recette complémentaire).

Chapitre 74 : dotations et participations **1 136 372,91 €** dont :

- **402 429,28€** de participation de 1^{er} niveau des intercommunalités membres,
- **355 186,11€** de fonds européens (Leader, FEDER),
- **81 829,03€** de fonds d'Etat,

- **133 921€** de fonds CEE (Ecopousse, FNCCR),
- **22 000€** de fonds de la DRAC,
- **93 320,90€** de la Région des Pays de la Loire,
- **5 000€** du Département de la Sarthe,
- **24 915,59€** d'autres fonds des EPCI membres (SIG, Malices notamment),
- **11 771€** des communes du territoire,
- **6 000€** de fonds rapatriés de l'ancienne association du Conseil de Développement,
- **25 000€** d'autres recettes (essai sur 2026 de mettre en place des opérations de dons et mécénat notamment, demande aux communes de participation à partir de leur dotation aménité rurale annuelle – fléchage environnement).

Chapitre 042 : recettes d'ordre : 95 000 € (montant estimé à partir de l'année 2025)

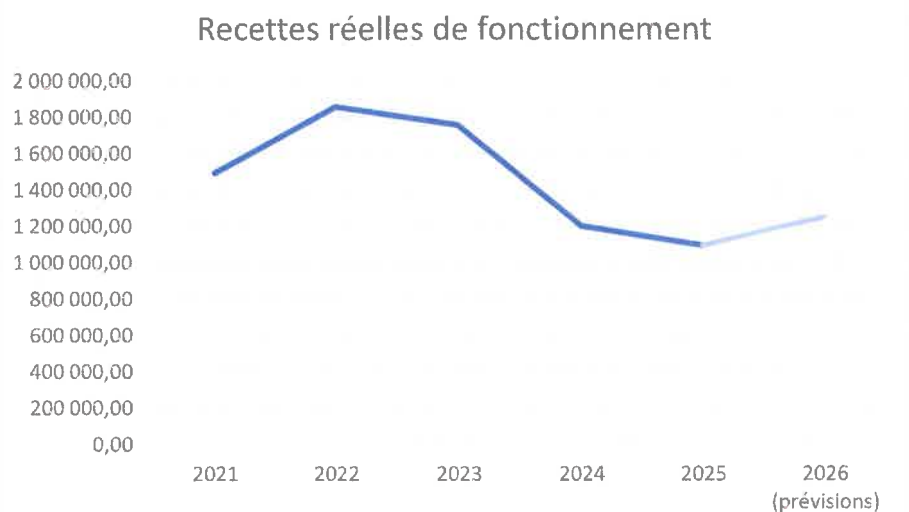
002 : reprise du résultat 2024 + 2025 : 80 746,82 €

Soit un montant prévisionnel de la section de fonctionnement en recettes : **1 250 119,73 €**.

Pour couvrir le déficit transitoire estimé à **62 199,23 €**, le Pays pourra avoir recours à une ligne de trésorerie (chap. 16, compte 1671), remboursable intra-année via des subventions différées (projets PAT, Sentiers au fil du Loir).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de BP à BP

Recettes réelles de fonctionnement



| Année | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 (prévisions) |
|---------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|
| Montant | 1 858 833,91 | 1 757 637,51 | 1 201 371,49 | 1 094 543,15 | 1 250 119,73 |

Pour la section de fonctionnement en dépenses :

Vision des dépenses de projet par service, avec détail des chapitres :

Développement territorial : **265 813,38€** (chapitre 11)

Energie-Climat : **188 888,40€** (chapitre 11)

Patrimoine : **78 200€** (chapitre 11)

Culture : **20 000€** (chapitre 11)

Administration : **89 500€** de charges à caractère générales (chapitre 11), **20 000€** de charges de gestion courante (chapitre 65), **1 000€** de charges financières (chapitre 66), **2 600€** de dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions.

Sous-total par services de **666 001,78€**

Articulation des budgets par service au sein des chapitres de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général **642 401,78€**

Chapitre 012 : charges de personnel **551 317,18€**

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante **20 000€**

Chapitre 66 : charges financières **1 000 €**

Chapitre 68 : dotations aux provisions : **2 600 €**

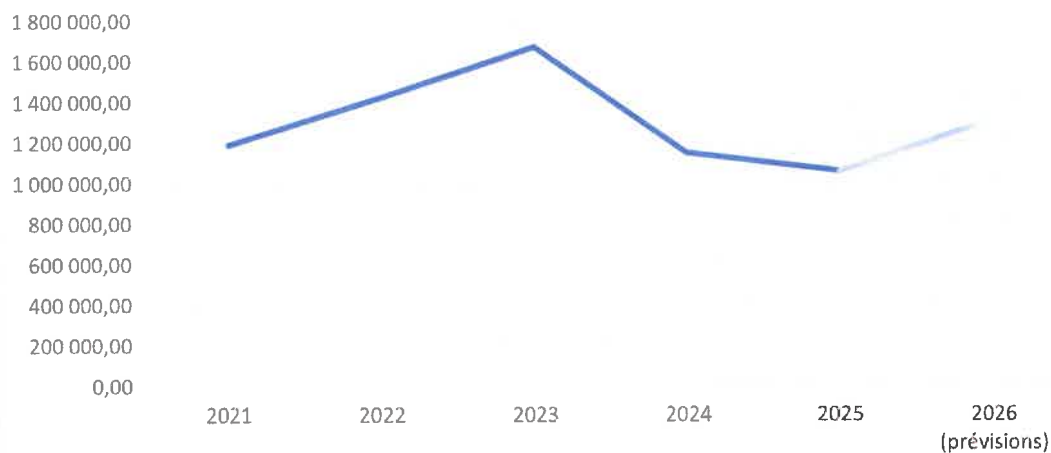
Chapitre 042 : opérations d'ordre **95 000 €** (montant estimé à partir de l'année 2025)

Soit un montant prévisionnel de la section de fonctionnement en dépenses :
1 312 318,96 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP

| Année | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 (prévisions) |
|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| Montant (€) | 1 424 603,67 | 1 673 600,00 | 1 154 283,48 | 1 055 669,54 | 1 312 318,96 |

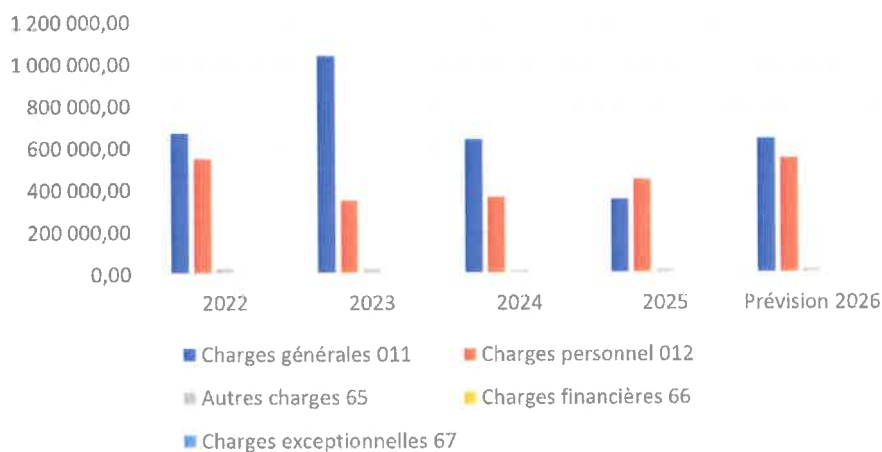
Dépenses réelles de fonctionnement



Détail des dépenses de fonctionnement :

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 (prévisions) |
|----------------------------|------------|--------------|------------|------------|-------------------|
| Charges générales 011 | 672 564,72 | 1 039 980,00 | 641 793,88 | 352 930,59 | 642 401,78 |
| Charges personnel 012 | 552 139,55 | 349 970,00 | 368 016,27 | 450 421,87 | 551 317,18 |
| Autres charges 65 | 25 121,38 | 23 000,00 | 16 486,19 | 18 045,70 | 20 000,00 |
| Charges financières 66 | 3 316,87 | 3 000,00 | 0,00 | 0,00 | 1 000,00 |
| Charges exceptionnelles 67 | 190,12 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Détail des dépenses - fonctionnement



Pour la section d'investissement en recettes :

Chapitre 001 : solde N-1 **479 147,13 €**

Chapitre 13 : subventions d'investissement **0 €**

Chapitre 10 : dotations, FCTVA : **0 €**

Chapitre 040 : recettes d'ordre **95 000 €** (estimé à partir de 2025)

Soit un montant prévisionnel de la section d'investissement en recettes : **574 147,13 €**.

Pour la section d'investissement en dépenses :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles **154 743 €** (SCoT, SEBAN Avocats, Segilog-Berger-Levrault)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles **15 500 €** (Matériel informatique, dossier signalétique, Matériel culturel)

Chapitre 26 : Participations et créances rattachées **300 000€** (Participations SEM)

Soit un montant prévisionnel de la section d'investissement en dépenses : **470 243,03€**

Projets en cours et / ou proposés pour l'année 2026

Le détail des dépenses principalement au chapitre 011, et le détail des recettes principalement au chapitre 74, sont les suivants :

Service Développement Territorial

| Projet | Durée | Dépense prév. | Recette prév. | | Reste à charge | Observations |
|--|---|---------------|---------------|------|----------------|---|
| Fonctionnement | | | | | | |
| Sentiers au Fil du Loir | 2026 | 2 500,00 | 2 500,00 | 0,00 | | Communica° - fonds CODEV sentiers |
| Conférences CODEV | 2026 | 3 500,00 | 3 500,00 | 0,00 | | Fonds CODEV |
| Animation DOCOB Natura 2000 25-26 Comprend Vallée du Loir de Vaas à Bazouges 131 837 TF V-Baz 95 265 TO V-Baz Env. 5 000e Volo | 2025-2026 Financement 2025-2028 pour Feder | 204 818,29 | 329 096,76 | 0,00 | | Financiers FEDER – Région 99 982€ (40% Rég pour 25-26) – 30% attri en 25 soit 29 994,6€ reste 69 987,4€ en 2026 Feder 259 112,36€ pour 25-28 (en attente) 124 278,47€ de FEDER concernent 27-28 |
| Mutualisation service SIG la Flèche (base 2025) | 2026 | 22 395,09 | 22 395,09 | 0,00 | | Convention annuelle à tacite reconduction – préavis 1 an - Part° niv. 2 EPCI |
| Déplacements membres GAL & élus | 2026 | 5 100,00 | 5 100,00 | 0,00 | | Compris dans l'enveloppe de fonctionnement Leader |
| Coopération plateforme Carbone pour agris | 2026-2027 | 27 500,00 | 27 500,00 | 0,00 | | Coopération carbone – 8 territoires intéressés pour travailler le sujet - Leader 50 000€ - 30% en 2026 soit 15 000€ // Discuter avec les coopératives carbone pour savoir si elles seraient d'accord pour financer une partie de ce programme, à hauteur de 12 500€ |
| Adhésions | 2026 | | | | | ANPP, Leader France, France Villes et Territoires Durables, CNCD - compris dans les charges de fonctionnement - 4000 € |

Service Energie-Climat

| Projet | Durée | Dépense prév. | Recette prév. | Reste à charge | Observations |
|--|-----------|---------------|---------------|----------------|---|
| Sensibilisation public scolaire | 2025-2026 | 8 678,00 | | 8 678,00 | Convention CPIE – recette perçues par le CPIE et réduisent le coût de la prestation / démarré en 2025 |
| Etude d'opportunité pour création de boucles d'autoconsommation collective sur la Vallée du Loir | 2026 | 4184,49€ | 1673,8€ | 2 510,69€ | Action cofinancée dans le cadre du fonds vert PCAET |
| Formation et faisabilité des projets d'autoconsommation collective à la maille intercommunale et communale | 2026 | 25446,09€ | 10 178,4€ | 15267,6€ | Action cofinancée dans le cadre du fonds vert PCAET + Fonds Formation élus ? - 20% à trouver ? |
| Service Efficacité Energétique | 2026 | 100 572,00 | 100 572,00 | 0,00 | Recettes FNCCR, adhésions communes et EPCI - Aucune recette FNCCR touchée en 23 et 24, attente de 100 225€ en 2026 (50% du montant HT du marché) - Voir si adhésion communes et intercos peuvent amener + 10 000 (estimation) |
| Communication / Valorisation chantier groupé de débroussaillage - CFT | 2026 | 9 714,40 | 4 000,00 | 5 714,40 | Financé à 78,57% - Fonds Vert PCAET / 50% touchés en 25 (4 000€ sur 8 000€ attribués) |
| Ecopousse | 2026 | 42 120,00 | 42 120,00 | 0,00 | Programme réalisé dans les écoles concernées // partage du reste à charge entre toutes les communes. |
| Ateliers Précarité & Education Alimentaire - PAT | 2026 | 6 804,00 | 5 783,50 | 1 020,50 | CEE : 33 696€ Communes : 8 424€ 70% Subvention DRAAF PDL // Reste à charge divisé par 2 avec les CLS -EPCI- 1 020,5€ |

| | | | | | |
|---|------|-----------|--|-----------|--|
| | | | | | (EPCI) et 4 763€ (DRAAF) |
| Actions PAT - Journées citoyennes et professionnels | 2026 | 21 000,00 | | 21 000,00 | AAP DRAAF > 30 000€ touchés en 2025, solde en 2028 (70 000€ restants) / Etat + fonds Leader > 89 952 € (2028) Leader accepté en COPROG, attente comité de sélection 6 500€ (communica°) 14 500€ (presta°) |
| Adhésions | 2026 | | | | Fibois, Comité 21, GIEC Pays de la Loire, RECIT (Compris dans les charges de fonctionnement) - 4 750€ |

Service Patrimoine

| Projet | Durée | Dépense prév. | Recette prév. | Reste à charge | Observations |
|---------------------------|-------|---------------|---------------|----------------|--|
| Soirée(s) pour les 20 ans | 2026 | 12 000,00 | 6 000,00 | 6 000,00 | DRAC (Eté culturel) |
| Album Panini (500ex.) | 2026 | 6 000,00 | 3 500,00 | 2 500,00 | Subv. DRAC + vente albums 1000€ |
| Assises de la Culture | 2026 | 4 000,00 | 2 000,00 | 2 000,00 | Location / logistique Animation (facilitateurs, experts) Communication et enquêtes |
| Vidéo promotionnelle | 2026 | 6 000,00 | 3 000,00 | 3 000,00 | Subv. DRAC -50% - Subv DRAC - 50% - |
| Parcours rando inventaire | 2026 | 7 200,00 | 1 000,00 | 6 200,00 | Nouveau parcours + rééditions d'anciens parcours et numérisa° de plans Subvention DRAC - 50% - |

| | | | | | |
|--|-----------|-----------|----------|-----------|--|
| Matériel culturel | 2026 | 1 500,00 | 2 000,00 | -500,00 | Régisseur le Lude (recettes adhésion matériel culturel) |
| Actions population locale (APL) / Inventaire | 2026 | 1 000,00 | 500,00 | 500,00 | WE valorisation / communication Subv DRAC |
| APL / ALPTC | 2026 | 5 000,00 | 2 500,00 | 2 500,00 | Communication / Evènements / matériel et achat badges Subv DRAC - 50% - |
| APL / Animations année | 2026 | 9 000,00 | 4 500,00 | 4 500,00 | Achats fournitures liées aux interventions photographie / saison estivale / forêt de Bercé Subv DRAC -50% - |
| Service éducatif | 2026 | 6 000,00 | 5 000,00 | 1 000,00 | Achat fournitures & communication Recettes propres au service |
| Résidence photographie 2026-2027 (sept. À juin) | 2026-2027 | 20 500,00 | 5 000,00 | 15 500,00 | Subv. DRAC de 12 000€ perçue en 2025 Subv. Département attendue |

Service Culture

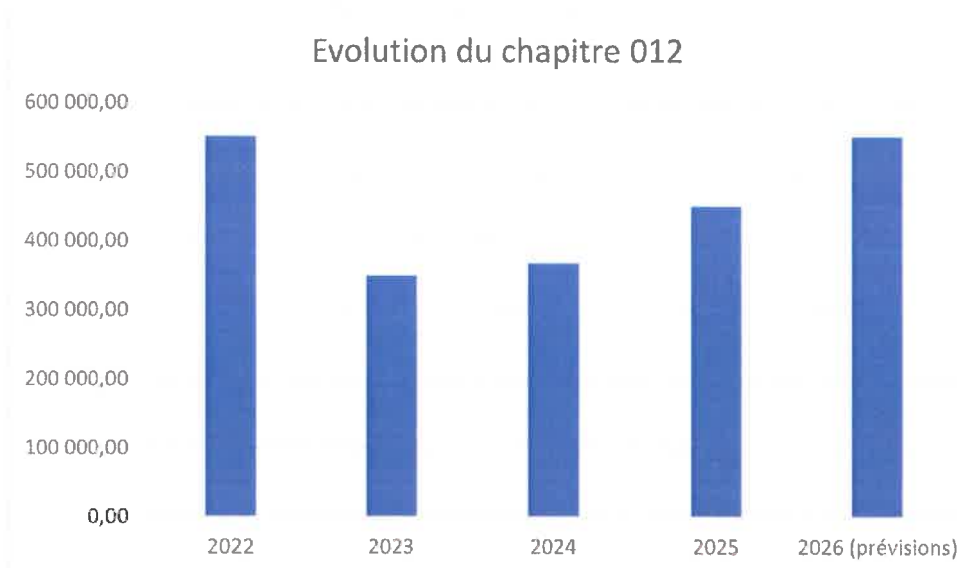
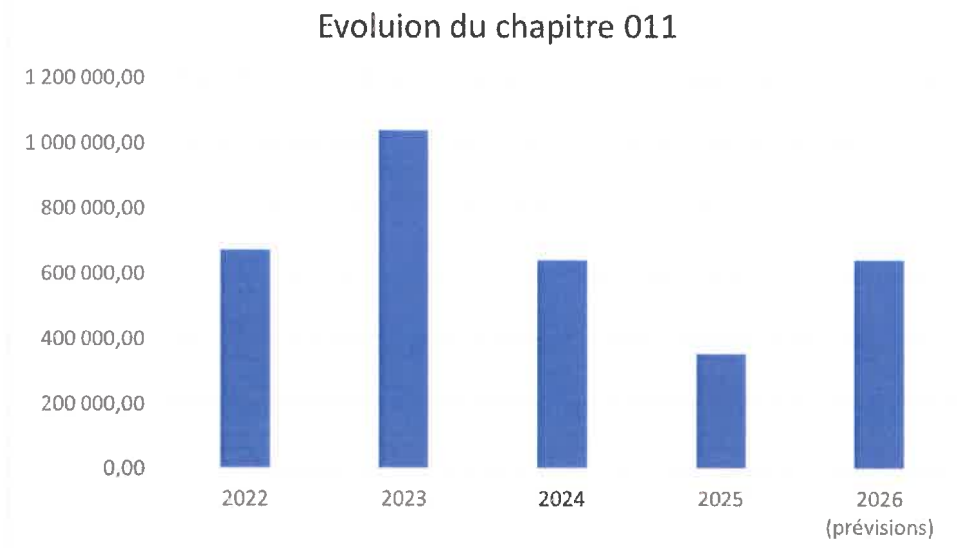
| Projet | Durée | Dépense prév. | Recette prév. | Reste à charge | Observations |
|-----------------|-------|---------------|---------------|----------------|--|
| Malices au Pays | 2026 | 20 000,00 | 4 500,00 | 15 500,00 | Participations communes et intercos |
| Adhésions | 2026 | | | | Chaînon Manquant - compris dans les charges de fonctionnement - 500€ |

Les enjeux du débat

Il est proposé de valider les projets pour l'année 2026.

L'exercice 2025 permet de constater un équilibre avec un excédent de 29 593,36€, auquel il est proposé d'ajouter le report de fonctionnement de l'année précédente de 51 153,46€, soit un montant total de **80 746,82€**.

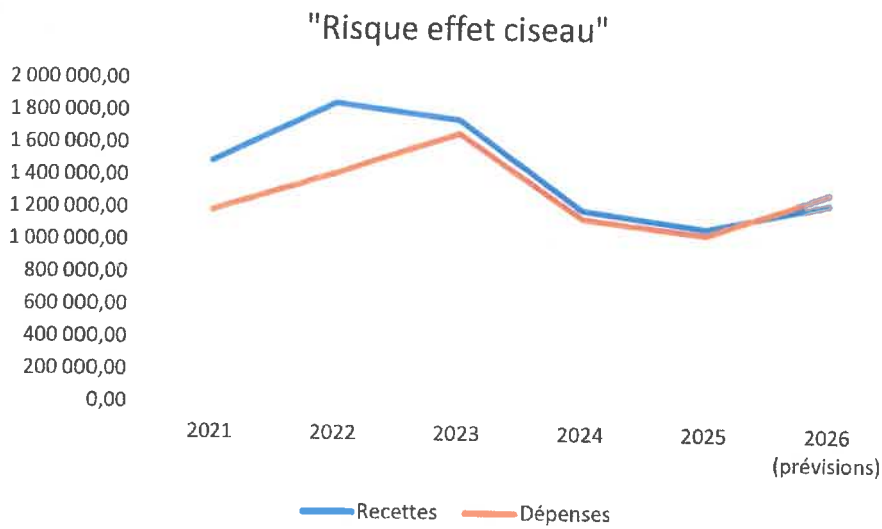
Les dépenses de fonctionnement sur le 011 et le 012 tendent à être maîtrisées comme le montrent les graphiques ci-dessous :



Malgré la bonne gestion et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le PETR souffre de l'absence de dynamique de recettes.

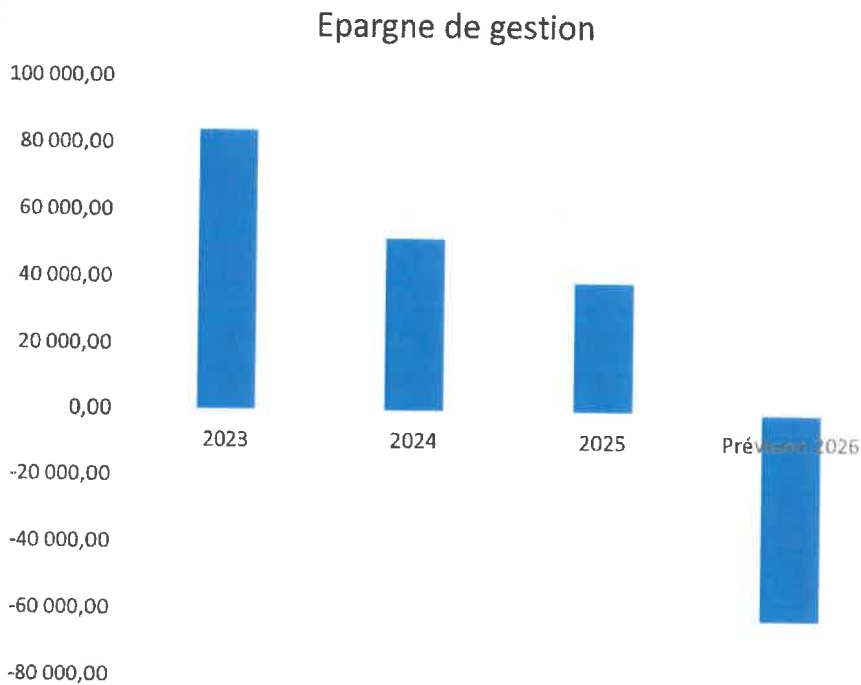
Le PETR comme les collectivités et les ménages doit assumer une évolution de ses coûts sur le chapitre 011 et les décisions de revalorisations des agents décidés par l'Etat et l'évolution de ces derniers sans augmentation de ses recettes.

Dans cette situation, le syndicat risque de subir un « effet ciseau », où les recettes et les dépenses étant proches, la stabilité budgétaire reste fragile.



Pour l'épargne de gestion :

Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.



Le PETR ne pourra pas, sur 2026, dégager d'épargne de gestion, et propose d'utiliser une ligne de trésorerie afin de combler des recettes qui parviendront sur les années suivantes.

Paradoxalement, le syndicat génère un excédent régulier sur sa section d'investissement par les opérations d'amortissement des investissements historiques notamment celui concernant l'élaboration du SCoT, mais aussi par l'achat d'instruments de musique au titre

des écoles de musique intercommunales, et autres investissements réalisés au cours des différents exercices.

Le PETR va poursuivre le travail afin de pouvoir assurer le remboursement des avances des Communautés de communes sur 2026 à partir de la section d'investissement, **notamment à travers les investissements pour le compte des EPCI** sur les énergies renouvelables (déploiement de la SEM de la Vallée du Loir) et la révision du SCoT en SCoT-AEC (Air-Energie-Climat).

Cette solution assurerait l'engagement de remboursement des avances.

Le PETR possède trois sources de financements :

- 1. Les subventions mais qui sont conditionnées aux modalités d'accompagnement de nos partenaires et l'acceptation de nos dossiers avec la trésorerie qu'il convient d'assurer. Les subventions sont toujours versées en totalité qu'après la réalisation des actions, et nécessite pour la plupart un reste à charge.**
- 2. La participation des communautés de communes**
- 3. Des recettes liées aux activités du Pays d'Art et d'Histoire (visite et activités).**

Compte tenu du contexte budgétaire difficile pour l'année 2026, marqué par des efforts significatifs demandés aux collectivités locales dans le cadre du redressement des comptes publics, le PETR souhaiterait maintenir les participations des communautés de communes au montant alloué en 2025 malgré la baisse de population.

Mme la Présidente demande au conseil de se prononcer sur cette hypothèse et de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Synthèse des échanges :

M. Weber ouvre le débat d'orientation budgétaire (DOB) en rappelant que ce document, transmis aux élus la semaine précédente, est obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants, ce qui concerne le PETR regroupant trois intercommunalités et environ 70 000 habitants.

Cadre légal et contexte macroéconomique, par M. Weber

M. Weber explique que ce DOB, préparé avec les prévisions détaillées de recettes et dépenses, vise à fixer les orientations stratégiques avant le vote du budget primitif le 3 mars prochain, suivi de son exécution effective. Dans un contexte national marqué par une inflation prévue, une croissance modérée et un déficit public plafonné à 4,7% du PIB en 2026, les collectivités subissent une pression budgétaire accrue. Pour le PETR, les priorités consistent donc à se concentrer sur

les projets stratégiques au service du territoire, tout en préservant une ingénierie mutualisée au bénéfice des intercommunalités.

Évolution des financements publics et situation du GAL Leader, par M. Weber

M. Weber détaille l'impact sur les dotations : les DGF restent gelées au niveau 2025, le DILICO est recentré sur les intercos et agglos (exonérant les communes), tandis que la fusion DETR/DSIL a été annulée par le Sénat, maintenant des enveloppes distinctes. Il est préconisé d'anticiper la stagnation des recettes pour éviter un déficit excessif, de capter les financements verts (fonds vert abondé de 200 millions d'euros selon les annonces gouvernementales) et d'optimiser la mutualisation. Concernant le GAL Leader, l'enveloppe totale votée s'élève à 1 275 827 € pour une quarantaine de dossiers (moyenne de 30 000 € par dossier) sur trois axes (culture, développement territorial, lien social) ; l'objectif 2026 est un taux de paiement de 35% (446 000 € au 31 décembre), avec une souplesse jusqu'à mars en raison de retards de conventionnement régionaux, et une vigilance sur l'enveloppe performance (127 000 € à risque sans projets de coopération).

Données démographiques et résultats budgétaires 2025, par M. Weber

M. Weber note une population stable à 72 600 habitants, en baisse effective de 1600 habitants depuis 2022, et note le maintien des participations intercommunales ces deux dernières années. Au 31 décembre 2025, le PETR affiche un excédent de fonctionnement de 29 593 € et d'investissement de 44 601 €, sans dette ni déficit, enrichi des reports antérieurs. Pour 2026, une ligne de trésorerie est envisagée pour avancer les subventions (Sentier au fil du Loir, PAT).

Point sur la fragilité financière, par Mme Latouche

Mme Latouche souligne que les finances du PETR sont stables mais fragiles. Sur un budget d'un million d'euros, un résultat positif de 30 000 € est obtenu malgré des déficits passés absorbés par les intercommunalités, démontrant une gestion prudente au 31 décembre 2025.

Analyse détaillée du rapport DOB, par M. Weber

M. Weber invite à approfondir le rapport : le chapitre 11 n'est consommé qu'à 50% en raison de la prestation Natura 2000 étalée sur deux ans, avec un équilibre global. En investissement, démarrages du SCoT (adhésion, convention territoires durables, frais de publication pour un marché européen), achat de véhicule, matériel informatique. RH 2026 : 11 ETP (10 contractuels + 1 stagiaire VTA financé par l'État), masse salariale de 551 000 € subventionnée à près de 34% (Région, Leader, DRAAF, PAT).

Fluctuations RH et projections, par Mme Latouche et M. Weber

Mme Latouche précise que les agents contractuels sont recrutés pour des missions de 2-3 ans, non renouvelés en fin de projet (graphique chapitre 12), contrairement aux collectivités titularisées. M. Weber retrace l'évolution : mutualisation avec l'office de tourisme jusqu'en 2021, puis projections 2027-2029 en baisse liée aux fins de financements, projetant l'arrêt de certains postes s'il n'y a pas de volonté de pérenniser certaines actions ou projets.

Hypothèses budgétaires et équilibre, par M. Weber

M. Weber détaille le fonctionnement : RH à un peu plus de 551 000 €, structure 208 000 € (dont 95 000 d'opérations d'ordres), chapitre 65 à 20 000€ (logiciels, indemnités élus), projets à un peu

plus de 550 000 € ; recettes via EPCI (base 2025), subventions (Europe, État, Région), reports, pour un total complété par une ligne de trésorerie équilibrant le budget. Investissement : 470 243 € (SCoT 120 000 € sur 300 000 € triennal, SEM, matériel), prorata temporis va générer de nouvelles opérations d'ordre qui vont s'ajouter à celles existantes en 2027.

Projets détaillés par service, par M. Weber

M. Weber liste exhaustivement l'ensemble des projets prévus sur l'année 2026. Mme Latouche rappelle que le détail complet, ventilé dans les comptes sera au vote du budget primitif.

Débat sur les participations intercommunales

M. Weber confirme leur stabilité malgré la baisse démographique. M. Hubert plaide une base commune par habitant pour équité. Mme Latouche valide l'objectif de stabilité (aujourd'hui, avec la baisse de population : 5,49 € Sud-Sarthe, 5,67 € Loir-Lucé-Bercé, 5,48 € Pays Fléchois), débat 2027 sur moyenne 5,55 € ou haut 5,67 €. M. Roncière et un élu insistent sur l'équité par habitant sans resserrement, vu les ambitions (SEM, carbone) et choix déjà faits (mise en sommeil de certaines activités). M. Hubert priorise énergie sur culture mutualisable aux EPCI, libérant certaines sommes déjà fléchées, notamment pour la SEM. Mme Latouche minimise l'impact culturel (15 000 € sur le budget global).

Priorisation et assises culturelles, par divers intervenants

M. Chauvin appelle à prioriser. M. Peter dit que l'on peut faire des choix SEM sans remettre la culture en cause. Mme Latouche annonce les assises culturelles (30 juin avec conférence maires, automne pour définition d'une politique culturelle). Mme Ménage détaille : diagnostic dès maintenant (restitution le 30 juin), via commission/CODEV pour cartographier offres existantes, définir les lieux qui font déjà (Pays, EPCI, associations) et travailler sur la question suivante : la culture est-elle un enjeu d'attractivité ? M. Weber : exhaustivité à avoir en travaillant avec les techniciens intercos/centres sociaux. M. Jaunay : réunions EPCI. M. Boussard : les élus doivent être prioritaires. Mme Ménage : il faut également informer les associations.

Mme Latouche clôture le débat d'orientation budgétaire en remerciant les intervenants pour leurs contributions enrichissantes, qui permettront d'affiner le budget primitif soumis au vote lors de la prochaine séance du 3 mars 2026. Le comité syndical note les orientations budgétaires présentées, incluant la stabilité des participations intercommunales, la priorisation des projets stratégiques (SCoT AEC, SEM, énergie-climat) et l'équilibre prévisionnel via ligne de trésorerie, tout en actant le besoin d'évaluer une équité par habitant pour 2027.

Carine Ménage

